

Le chemin rural N° 18 est un chemin historique à sauvegarder, il assure le développement de la circulation douce entre les hameaux, l'une des recommandations importantes du Parc Naturel Régional.

Le chemin proposé en échange, il existe déjà, il a une assiette beaucoup trop étroite pour assurer un déplacement normal de tous les usagers, randonneurs, promeneurs, VTT et cavaliers, avec de surcroît le projet d'installer une clôture grillagée laquelle entravera la marche à plusieurs ou les croisements d'usagers.

Pour les raisons rappelées ci-dessus, nous sommes contre ce projet de privatisation du chemin rural N°18.



Eric Aynaud
Président de l'aavre

Le 11 mars 2019

